Image not found or type unknown

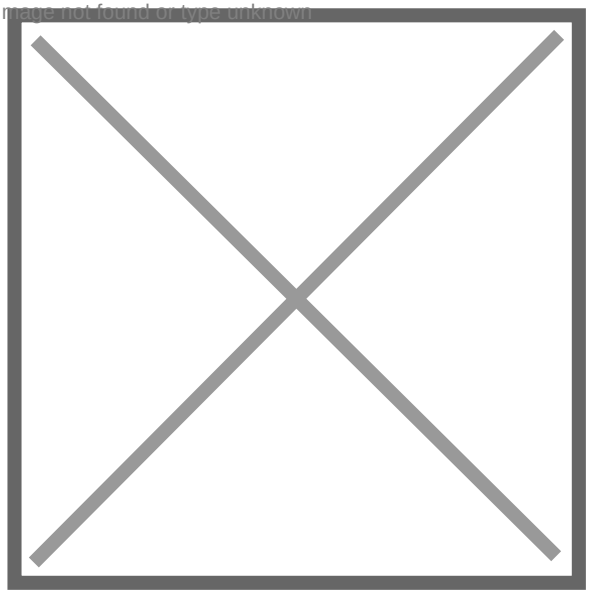

Les droit d'un conjoint de francais

Par **lola**, le **11/05/2009** à **11:33**

Bonjour,
j'ai une question a vous poser en espérant avoir une réponse, merci d'avance pour ce service.
je suis marocaine, j'ai 21ans , je suis mariée un conjoint français depuis juin 2007, cela fait presque 2 ans maintenant qu'on vit ensemble , mais tout va mal entre nous, mon mari me frappe et me traite très mal , physiquement et psychologiquement ça ne va plus , j'arrive plus a supporté ses actes ni ses menaces de divorces a chaque fois que je dis ou je fais quelque chose qui ne le plait pas, ça devient invivable; cette année j'ai repris la fac et je commence vraiment a m'intégrer ici, l'année dernière c'était un peu plus difficile , mon mari est tés jaloux , il a 8 ans de plus que moi, on peut dire aussi que je suis physiquement pas mal du tout,ce qui ne facilite pas les choses, je peux pas sortir sans lui, il m'empêche de voir mes amis, si j'ai une 1 minute de retard c'est le drame; j'ai pas le droit de m'habiller bien si je suis pas avec lui.....tout cela n'est pas très grave c'est surtout quand il me frappe que je le déteste vraiment; je l'aime mais j'en peux plus.
ma question: je voudrai savoir si j'ai des droits sur lui et maintenant que j'ai refait ma vie ici , je veux y resté, je fais mes études ici , j'ai fais des rencontres ... alors je voudrai savoir si on fini par divorcer est ce que j'aurai le droit de vivre ici encore?.
merci encore une fois pour votre service

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés